

DEPARTEMENT
DE L'ALLIER



VICHYCOMMUNAUTÉ

ARRONDISSEMENT
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 Juillet 2019

Nombre de Membres :

En exercice : 45
Présents : 28
Votants : 31 (dont 3
procurations)

N° 9

OBJET :

**OPERATION DE
REAMENAGEMENT
DE LA RIVE
GAUCHE DE
L'ALLIER DE LA
BOUCLE DES ISLES
AU PONT DE
L'EUROPE ET DE
CURAGE DU LAC
D'ALLIER**

**LOT 5 PAYSAGE
FINITION**

**AVENANT DE
TRANSFERT**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

17 JUL. 2019

Publiée ou notifiée le :

17 JUL. 2019

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - F. SZYPULA - M. AURAMBOUT – J. GAILLARD - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – C. BENOIT – A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – M. MORGAND – JD. BARRAUD - JM. LAZZERINI – C. DUMONT, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR - C. BOUARD - C. SEGUIN – N. COULANGE – P. COLAS – A. GIRAUD - M. MONTIBERT – F. BOFFETY – R. LOVATY (à partir de la délibération n° 4) – A. CHAPUIS, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Marc BOUREL à M. Michel AURAMBOUT – Mme Michèle CHARASSE à M. Jean-Dominique BARRAUD – M. Jacques BLETTERY à Mme Nicole COULANGE

Absents excusés :

Mmes et MM. JS. LALOY – J. KUCHNA – A. CROUZIER, Vice-Présidents

Mmes et MM. P. BONNET - A. CORNE – F. SEMONSUT, Conseillers Délégués.

Mme et MM. JP. BLANC – C. BERTIN - C. CATARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – F. SENNEPIN – G. DURANTET – E. VOITELLIER, Membres

Secrétaire : Mme Charlotte BENOIT, Conseillère Communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique 2019,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 13 juin 2019 autorisant le Bureau Communautaire notamment, en son paragraphe D, lorsque les crédits sont inscrits

.../...

au budget, à « ...décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants »

Vu le marché 18WC08205 du 25 juillet 2018 « Opération de réaménagement de la rive gauche de l'Allier, de la Boucle des Isles au Pont de l'Europe , et curage du lac d'Allier – lot 5 paysage finition »,

Considérant le jugement du Tribunal de Commerce de Cusset rendu le 16 avril 2019 qui prononce la cession de la société LANTANA TREYVE PAYSAGES au profit de la société TREYVE PAYSAGE, située Route de Vichy 03110 SAINT DIDIER LA FORET,

Considérant l'obligation de signer un avenant de transfert afin d'acter la cession et transférer ainsi tous les droits et obligations à la société TREYVE PAYSAGES,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver l'avenant de transfert du marché n° 18WC08205 , lot 5 paysage finition – opération de réaménagement de la rive gauche de l'Allier, de la Boucle des Isles au pont de l'Europe, et curage du Lac d'Allier

- d'autoriser le Président ou le Conseiller délégué à la Commande publique, à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,

- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 11 juillet 2019.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



VICHY COMMUNAUTE
Communauté d'agglomération

**OPERATION DE REAMENAGEMENT DE LA RIVE GAUCHE DE L'ALLIER, DE
LA BOUCLE DES ISLES AU PONT DE L'EUROPE ET CURAGE DU LAC
D'ALLIER
LOT 5 PAYSAGE FINITION**

Avenant de transfert n° 1

Entre les soussignées :

La Communauté d'agglomération VICHY COMMUNAUTE, représentée par Monsieur Frédéric AGUILERA son Président, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite Communauté en vertu de la délibération du Conseil Communautaire en date du 5 octobre 2017,

d'une part,

et la Société TREYVE PAYSAGE régulièrement inscrite au RCS DE CUSSET sous le numéro 850 178 351, dont le siège social est situé Route de Vichy – 03110 SAINT DIDIER LA FORET et représentée à l'effet des présentes par Monsieur Thibaud DUMONT – Directeur général de production

d'autre part,

Lesquelles ont préalablement exposé ce qui suit :

EXPOSE

Par contrat en date du 25 juillet 2018, la Communauté d'agglomération Vichy Communauté a conclu avec la Société LANTANA TREYVE PAYSAGES le marché référencé 18WC08205 – Opération de réaménagement de la rive gauche de l'Allier, de la Boucle des Isles au pont de l'Europe et curage du lac d'Allier - Lot n°5 paysage finition .

Par jugement du tribunal de Commerce de Cusset en date du 16 avril 2019 , référencé 2019 000875, la société LANTANA TREYVE PAYSAGE est cédée au profit de la société TREYVE PAYSAGES, représentée par Monsieur Thibaud DUMONT, situé Route de Vichy 03110 SAINT DIDIER LA FORET , à compter du 17 avril 2019 à zéro heure, et notamment tout marché en cours,

Cette cession ayant pour effet de transférer les droits et obligations du marché précité à la société TREYVE PAYSAGES il a été arrêté et convenu ce qui suit.

AVENANT

Article 1^{er} : Objet

Le présent avenant a pour objet de transférer les droits et obligations du marché n°18WC082 05 en date du 25 juillet 2018 à la société TREYVE PAYSAGES, située Route de Vichy 03110 SAINT DIDIER LA FORET, représenté par M. Thibaud DUMONT

Article 2 : Effets du transfert

La société TREYVE PAYSAGES se substitue aux droits et obligations résultant du marché n°18WC082 05 en date du 25 juillet 2018

Article 3 : Paiements

Les coordonnées bancaires restent inchangées :

TITULAIRE DU COMPTE

IDVERDE/LANTANA TREYVES PAYSAGES
122 RUE EDOUARD VAILLANT
92593 LEVALLOIS PEREET
DOMICILIATION : PARIS CENTRE ENT 2 (03630)

Banque	Guichet	N°de compte	Clé RIB
30003	03630	00020092967	16

Identification Internationale (IBAN)
IBAN FR76 3000 3036 3000 0200 9296 716

Identification internationale de la Banque (BIC)
SOCIETE GENERALE
SOGEFRPP

Article 4 : Autres charges et conditions.

Toutes les clauses du contrat initial, auxquelles le présent avenant ne déroge pas, demeurent en vigueur.

Fait à Vichy, en un exemplaire original, le

Pour Vichy Communauté,
Le Conseiller délégué
A la commande publique,
Michel Guyot

Pour la Société TREYVE PAYSAGES
Le directeur général,

Habilité par la délibération en date du 11 juillet 2019

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 9 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET

2019 - OPERATION DE REAMENAGEMENT DE LA RIVE GAUCHE DE

Objet de l'acte : L'ALLIER DE LA BOUCLE DES ISLE AU PONT DE L'EUROPE ET DE

CURAGE DU LAC D'ALLIER - LOT 5 PAYSAGE FINITION - AVENANT DE

TRANSFERT

.....

Date de décision: 11/07/2019

Date de réception de l'accusé 17/07/2019

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 11JUI2019_9

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190711-11JUI2019_9-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....

Nom du fichier : 9.pdf (99_DE-003-200071363-20190711-11JUI2019_9-DE-1-1_1.pdf)